

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية و الدولية

04/10/2013

Maroc : Medi I TV reçoit un avertissement pour avoir diffusé des propos racistes

[Justice](#) | Publié le 04.10.2013 à 13h35 | Par Julie Chaudier

Les propos racistes ne seront-ils plus tolérés à l'antenne des chaînes marocaines ? Début septembre, Medi I a reçu un avertissement officiel du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle pour avoir diffusé une émission où une femme répétait plusieurs fois le mot « azziya ».

La nouvelle est passée relativement inaperçue, pourtant c'est vraisemblablement une première. Medi I TV a reçu un avertissement officiel, paru au bulletin officiel pour avoir diffusé, dans son émission « Ouakila Houa » du 10 juillet des propos racistes. « La société « MEDI I SAT » a enfreint les dispositions de son cahier de charges en ce qui concerne les obligations relatives à la maîtrise d'antenne et au respect de la dignité humaine », [a estimé le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, le 5 septembre.](#)

Ce jour là, le 10 juillet, dans l'émission de caméra cachée, on a fait croire à une femme que son mari la trompait avec une femme à la peau noire. Hors d'elle, cette femme a tenu des propos manifestement racistes. « C'est tout ce qu'il a réussi à faire, il m'a échangé avec une noire, une noire... Il faut voir comment elle est ... son état. S'il avait juste pris une femme aux yeux bleus, blonde et belle, j'aurais compris et j'aurais dit que le pauvre cherchait la beauté », avait-elle dit en arabe. En fait de « noir », le mot « azziya » a été répété plusieurs fois et pourrait être traduit par « négresse ».

Lutte contre le racisme ?

Cette décision du CSCA a tout l'air d'une première nationale. Dans ses réponses aux questions du Comité des nations unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Maroc s'était révélé incapable de citer une seule mesure prise pour protéger les Subsahariens du racisme. Quelques jours à peine après la décision CSCA de lancer un avertissement à Medi I TV, **le CNDH a publié son rapport appelant à la fondation d'une nouvelle politique migratoire marocaine mais il a souligné le fait que les étrangers sont protégés par l'ensemble des garanties constitutionnelles, notamment contre la discrimination.**

Medi I TV a été la seule chaîne à recevoir un avertissement du CSCA, cet été, pourtant 2M était également pointée du doigt par l'AMDH. Le 3 juillet, l'émission hebdomadaire « Moubacharatan maâkoum », « qui devait débattre de la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie s'est transformée en un lieu de dénigrement des Subsahariens », estimait l'AMDH dans un communiqué. La chaîne s'était pourtant positionnée clairement pour un débat apaisé sur la question migratoire, [le 14 novembre 2012](#), dans le cadre de la même émission, suite à la très polémique une de Maroc Hebdo « [Le péril noir](#) ».

Propos racistes contre discrimination

Celle-ci, plus violente encore que les propos tenus sur Medi 1 TV. Les mots apparaissant en une, choisis en conscience par la rédaction en chef, n'ont jamais été sanctionnés. Contrairement aux chaînes de télévision, les organes de presse ne disposent pas de conseil de tutelle. La loi n'aurait pas pu être directement invoquée pour poursuivre Maroc Hebdo, car elle punit les actes de discrimination et non les propos racistes.

Selon l'article 431-1-2-3 du Code pénal est interdit, sous peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 1 200 à 50 000 dirhams marocains, toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de l'origine nationale ou sociale, de la couleur, du sexe, de la situation de famille, de l'état de santé, du handicap, de l'opinion politique, de l'appartenance syndicale, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion

Le 15 juillet, le député PAM Mehdi Bensaid a fait une proposition de loi visant notamment à mieux punir les actes de racisme, selon l'Etudiant.ma. « Le racisme contre les Subsahariens doit être combattu. Nous voulons aussi lutter contre les expressions racistes à l'encontre des Marocains de peau noire », a expliqué le député. Il propose de punir la discrimination d'une peine de 3 mois à 2 ans de prison et/ou d'une amende allant de 10 000 à 100 000 DH.

Sahara : Encore une fois un rapport de John Kerry met en colère les responsables marocains

le 04.10.2013 à 01h01 | Par Mohammed Jaabouk

« Partial, réducteur et déséquilibré ». C'est par ces termes que le ministre Mustapha El Khalfi a qualifié le dernier rapport de John Kerry sur les droits de l'Homme au Sahara occidental. C'est le retour à la case départ. Un document qui tombe au mauvais moment pour Rabat alors qu'elle est candidate à la 2^{ème} phase du Millenium Challenge Account. Lors de la première phase, le royaume avait bénéficié de 697,5 millions de dollars d'aides. Elle s'est achevée le 15 septembre 2013.

Décidément, le Maroc doit amèrement regretter le départ d'Hilary Clinton du département d'Etat. Au fil des jours, les désaccords avec son successeur se multiplient. Hier après-midi, le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, a vertement critiqué le dernier rapport des services de John Kerry sur la situation des droits de l'Homme au Sahara, adressé aux commissions budgétaires du Sénat et du Congrès.

Mustapha El Khalfi a déclaré, lors d'un point de presse, à l'issue du conseil de gouvernement, que le siège du ministère des Affaires étrangères a abrité, mercredi, une réunion du mécanisme de dialogue maroco-américain sur les droits de l'Homme, consacrée à l'examen de ce document.

La perspective de la guerre en Syrie s'éloigne, Kerry reprend ses critiques

Pour le responsable gouvernemental, le rapport en question « omet l'ensemble des efforts déployés par le Maroc dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme dans les provinces du Sud ». El Khalfi a indiqué que le texte du chef de la diplomatie de Washington « contient des généralités non documentées par des preuves précises et claires telles la fermeture de sites électroniques, la tenue de procès non public et des arrestations pour délit d'opinion ».

Le PJDiste s'est dit surpris du « contenu de ce rapport » alors que, « le Maroc a déployé de nombreux efforts qui ont été l'objet d'estime et salués par le Conseil de sécurité, **qui s'est félicité du travail du Comité régional pour les droits de l'homme dans le cadre du Conseil national des droits de l'Homme** ».

Le rapport réduirait-il les chances du Maroc de figurer sur la 2ème liste du MCA ?

Le document cible de critiques de Rabat est élaboré en application d'une loi adoptée en 2011 par le Congrès américain exigeant la vérification de la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental avant l'octroi de nouvelles aides financières au royaume.

Le texte, guère clément avec le Maroc, fait état de « restrictions excessives et continues, particulièrement sur le droit de réunion pacifique et la publication de tout plaidoyer pour l'indépendance ou pour un référendum qui inclurait l'indépendance comme option ». Il énumère, également, « plusieurs violations des droits de l'Homme : absence de procès équitable pour des manifestants pro indépendance, arrestation de militants lors de distribution de tracts, et même le blocage de certains sites internet considérés controversés, comme ceux préconisant l'indépendance ».

Financièrement, le Maroc risquerait de perdre, non pas seulement l'aide annuelle que lui verse Washington ne dépassant pas les 40 millions dollars dans les meilleurs des cas, mais d'être exclu de la deuxième tranche du compte Millenium challenge, dont il est d'ailleurs candidat. C'est jusement pour plaider en faveur de cette candidature que le chef de gouvernement a effectué, les 26 et 27 septembre, un déplacement à Washington. Lors de la première phase, le royaume avait bénéficié, de 2008 à 2013, de 697,5 millions de dollars.

المغرب ينتقد تحامل الخارجية الأميركية في تقرير حقوق الإنسان بالصحراء

الرباط تكشف كيف تجاهل التقرير تطوّر المواقف الدولية وموقف مجلس الأمن وواشنطن من القضية، وأيضا الجهود المغربية لحل النزاع المفتعل. ميدل ايست أونلاين

الخلفي: لا نطلب غير إنصافنا

الرباط. أعربت الحكومة المغربية عن أسفها من محتوى التقرير الصادر أخيرا عن وزارة الخارجية الأميركية، والموجه إلى الكونغرس الأميركي حول وضعية حقوق الإنسان في الصحراء المغربية، معبرة عن انزعاجها من مضامينه التي اعتبرتها "منحازة وذات بعد اختزالي". وقال وزير الاتصال الناطق الرسمي باسم الحكومة مصطفى الخلفي الخميس بالرباط، إن هذا التقرير "تضمن أحكاما عامة غير موثقة بأدلة محددة وواضحة من قبيل الحديث عن إغلاق مواقع إلكترونية، وإجراء محاكمات غير علنية، والقيام باعتقالات بسبب الرأي". وأكد وزير الاتصال المغربي في لقاء مع الصحافة عقب اجتماع مجلس الحكومة أن التقرير "لا يأخذ بعين الاعتبار تطور المواقف الدولية وموقف مجلس الأمن والإدارة الأميركية نفسها بخصوص قضية الصحراء، والجهود التي بذلها المغرب لحل النزاع المفتعل، وأهمها مبادرة الحكم الذاتي في إطار وحدة وسيادة المملكة". وتقرّح الرباط حكما ذاتيا موسعا تحت سيادتها لحل لإنهاء نزاع الصحراء المغربية، المستعمرة الإسبانية السابقة، فيما ترفض البوليساريو مدعومة من الجزائر، هذه الخطة وتطالب ب"حق الشعب الصحراوي في تقرير مصيره" عبر استفتاء.

وأبرز الخلفي التقدير الذي لقيته هذه المبادرة التي اعتبرت جديرة وواقعية وذات مصداقية وشكلت أرضية لحل سياسي لهذا النزاع المزمع والمفتعل. وكان التقرير الذي طالب به الكونغرس الأميركي وزارة الخارجية لتبرير المساعدات العسكرية للمغرب، بمقتضى القانون الذي تمت المصادقة عليه في ديسمبر/كانون الأول 2011، والذي يشترط الكشف عن سجلها في مجال حقوق الإنسان قبل إقرار أي مساعدة عسكرية لها، قد تضمن مزاعم عن "تدهور" وضعية حقوق الإنسان في الأقاليم الجنوبية للمغرب.

كما سعى هذا التقرير المليء بالعديد من المغالطات إلى "رهن المساعدات العسكرية للمغرب بمنح المنظمات الحقوقية والصحفيين وممثلي الحكومات الأجنبية حق الدخول إلى الصحراء دون قيود مسبقة"، فيما يعد انتهاكا صارخا لسيادة المغرب على أراضيه كما يقول مراقبون.

وتؤكد الرباط على أنها ترحب بأي زيارة لإقليم الصحراء المغربية ومن أي جهة كانت، لكن على أن تتم هذه الزيارة في إطار التنسيق والتعاون. وخلال العام 2013، نظم البرلمان المغربي على سبيل المثال، عدة زيارات إلى الصحراء، لأعضاء من البرلمان الأوروبي والجمعية البرلمانية لمجلس أوروبا وغيرها، مشكلة من وفود تنتمي إلى تيارات وتوجهات حزبية وسياسية متنوعة ومختلفة.

وأشار الخلفي إلى اجتماع آلية الحوار المغربية الأميركية المتعلقة بحقوق الإنسان الذي انعقد الأربعاء بمبادرة من المغرب في وزارة الشؤون الخارجية والتعاون المغربية والذي خصص لمناقشة هذا التقرير بشكل حصري.

وأبرز أن هذا اللقاء شكل مناسبة لتعبير المغرب عن "انزعاجه واندحاشه" من مضمون هذا التقرير الذي يبدو مبالغا في الإجحاف تجاه الحقيقة على مستويات عدة. وأكد أنه بين للجانب الأميركي أن التقرير عندما يغفل جهود المغرب في مجال حقوق الإنسان في الصحراء المغربية فإنه ومن الناحية المنهجية "لا يجيب عن سؤال اللجنة الفرعية لمجلس الشيوخ المتعلق بالخطوات التي بذلها المغرب في مجال حقوق الإنسان".

وأبرز مصطفى خلفي أن المغرب وخلافا لما زعمه التقرير، كان قد "بذل جهودا عديدة كانت موضع تقدير وتنويه من مجلس الأمن الذي أشاد بعمل اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان في إطار المجلس الوطني لحقوق الإنسان".

وشكل هذا اللقاء مع الجانب الأميركي حسب الوزير المغربي، أيضا مناسبة للتأكيد على أن التقرير المذكور "يغيب ولا يذكر مجموع الجهود التي بذلها المغرب في مجال النهوض بحقوق الإنسان في الأقاليم الجنوبية"، وأولها حقوقها الاقتصادية وذلك بشهادة مراقبين دوليين منصفين ومن الولايات المتحدة تحديدا.

وفي الأسبوع الأخير من سبتمبر/أيلول، قال "مركز كارنيغي إندوومننت فور إنترناشنل بيس"، وهو مركز تفكير معروف على الصعيد الدولي، إن المغرب قد نجح بشكل كبير في كسب معركة التنمية في إقليم الصحراء.

وأشار المركز الأميركي إلى أن "الصحراء تتقدم أقاليم المغرب الأخرى بخصوص مؤشرات التنمية البشرية وإن مستوى التنمية بها أعلى من المعدل المسجل بمحمل العالم العربي".

وأكد التقرير الذي أنجزه جاك روسيلبي الأستاذ بالجامعة العسكرية الأميركية، أن المغرب، باشر منذ ثلاثين سنة مخططا طموحا يهدف إلى الرقي بالصحراء إلى مستوى تنمية مشابه لنظيره بباقي أقاليم البلاد، وذلك انطلاقا من اقتناعه بأن التنمية البشرية والاجتماعية والاقتصادية ستؤدي إلى حل النزاع حول الصحراء.

ويوضح أن معدل الفقر بالصحراء، الجهة التي يقطنها 2.7% من سكان المغرب والتي تساهم بـ4 في المائة في ناتجه الداخلي الخام، قد تراجع بشكل كبير بنسبة 17.9% ما بين 1994 و1999، مقابل معدل وطني يبلغ 1.9%.



الرباط تنتقد تقريرا للخارجية الأمريكية يتعلق بحقوق الإنسان بالصحراء والخلفي يصفه بالمنحاز

بواسطة علي نعيم بتاريخ 10 / 3 / 2013 في 05:34 | مصنفة في الواجهة, سياسة | لا تعليقات



انتقد مصطفى الخلفي، وزير الاتصال الناطق الرسمي باسم الحكومة، التقرير الأخير الذي وجهته الخارجية الأمريكية لمجلس الشيوخ الأمريكي، والمتعلق بوضعية حقوق الإنسان بالصحراء المغربية، وقال أنه "يحمل مضمونا منحازا واختزاليا وغير متوازن"، وأشار أن "التقرير تضمن أحكاما عامة غير موثقة بأدلة محددة وواضحة من قبيل الحديث عن إغلاق مواقع إلكترونية،



وإجراء محاكمات غير علنية، والقيام باعتقالات بسبب الرأي"، موضحا في ذات الوقت أن هذا التقرير "لا يأخذ بعين الاعتبار تطور المواقف الدولية وموقف مجلس الأمن والإدارة الأمريكية نفسها بخصوص قضية الصحراء، والجهود التي بذلها المغرب لحل النزاع المفتعل، وأهمها مبادرة الحكم الذاتي في إطار وحدة وسيادة المملكة".

وفي مقابل ذلك، شدد الخلفي أن "المغرب، خلافا لما جاء في التقرير، بذل جهودا عديدة كانت موضع تقدير وتنويه مجلس الأمن الذي أشاد بعمل اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان في إطار المجلس الوطني لحقوق الإنسان، مشيرا إلى الجهود التي بذلت على المستوى الدستوري وكذلك من خلال تصديق واعتماد عدد من الاتفاقيات من قبيل البروتوكول الاختياري لمناهضة التعذيب، واستقبال المقررين الخاصين".

Engagement constant au service de l'Afrique et de son développement

Maroc-ONU: Rabat plaide pour «Alliance africaine pour la migration et le développement»

Le Maroc a plaidé, mardi au siège des Nations Unies à New York, en faveur d'une initiative baptisée "Alliance africaine pour la migration et le développement" avec pour objectif d'approfondir une "vision africaine commune" sur la migration basée sur les principes du droit international des droits de l'Homme.

Cette "Alliance africaine" a été proposée lors d'une réunion parallèle organisée par le Maroc à la veille d'un Débat de haut niveau de l'Organisation mondiale sur "Migration internationale et développement" prévu cette semaine (3-4 octobre), et au lendemain du lancement au Maroc de l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI sur la migration, visant l'élaboration d'une politique globale en la matière, et saluée par les Nations Unies et de nombreuses capitales dans le monde.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des Très Hautes Orientations Royales, plusieurs réunions interministérielles ont été tenues pour la définition des premières étapes du plan d'action opérationnel du gouvernement, dans la perspective d'établir une nouvelle politique migratoire nationale, humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, responsable dans sa démarche et pionnière au niveau régional.

La Vision de SM le Roi Mohammed VI en matière de politique migratoire traduit un engagement constant au service de l'Afrique et de son développement, a affirmé, mardi, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à la Coopération, Youssef Amrani.

"La tenue de cette rencontre constitue un prolongement au niveau international de l'initiative Royale pour une vision nouvelle de la politique migratoire nationale, novatrice dans la région, prenant en compte la dignité humaine et caractérisée par sa nature multidimensionnelle", a dit M. Amrani, dans le cadre de la présentation de la Vision de SM le Roi en matière de politique migratoire, et à l'occasion de l'organisation, par le Royaume, d'un Side Event à ce sujet, au siège des Nations Unies.

A travers l'organisation de cet événement, le Maroc confirme son rôle d'acteur dynamique, responsable et crédible en Afrique et dans son environnement euro-méditerranéen, a ajouté M. Amrani, pour qui l'organisation de la rencontre aux Nations unies "témoigne de la capacité du Royaume à s'approprier les réalités africaines, tout en portant Haut les ambitions légitimes des peuples de notre continent, comme en témoigne la récente visite de Sa Majesté le Roi au Mali".

De même, a-t-il dit, elle illustre, de nouveau, l'engagement du Royaume à promouvoir une coopération multilatérale rénovée, qui soit un vecteur au service de l'Afrique et de son développement.

A cet égard, le ministre délégué a rappelé le soutien et l'appui unanimes de plusieurs pays africains à cette vision.

"L'initiative royale a été consacrée par l'appui unanime de nos différents partenaires et des organisations internationales, comme en témoigne le contenu des entretiens de SM le Roi avec certains Chefs d'Etat africains et les déclarations de pays frères, tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Burkina Fasso, qui ont tous exprimé leur soutien et pleine adhésion à la dynamique engagée par le Maroc", a-t-il indiqué dans ce sens.

La Vision de SM le Roi, par sa portée et son ambition, définit un véritable cap stratégique qui apporte des réponses structurelles à la problématique de l'immigration, a encore estimé M. Amrani, notant que le Maroc "entend, aujourd'hui, promouvoir à travers cette initiative l'importance des partenariats et de la coopération pour une gestion optimale des migrations, à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, en s'appuyant sur les organisations régionales notamment la CEDEAO et l'UMA".

Pour lui, "il s'agit de réfléchir, tous ensemble, à l'émergence d'une nouvelle architecture continentale qui apporte des réponses globales et solidaires à la question migratoire, selon une vision commune et des principes humanistes".

Rappelant que la migration doit être appréhendée selon une approche globale qui en fait un facteur positif et non discriminant, le ministre délégué a expliqué que dans sa démarche, "le Maroc inscrit, bien entendu, le principe de coresponsabilité au cœur de toute action à venir entre pays d'origine, de transit et de destination".

Au plan national, il s'agira, à l'avenir, d'opérationnaliser les stratégies nationales, a-t-il dit, précisant qu'à cet égard, des commissions interministérielles ont été mises en place dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des Départements concernés (ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, de l'Intérieur, de la Justice, de l'emploi ou **encore le Conseil national des droits de l'Homme**), pour concrétiser les Hautes Orientations Royales.

Au niveau international, a-t-il ajouté, il faudra promouvoir une meilleure coopération et coordination entre tous les acteurs de la chaîne migratoire par une concertation structurée, mobiliser et optimiser l'ensemble des leviers de coopération disponibles tant aux niveaux national, régional que multilatéral et faire émerger une conscience collective quant à la centralité de la migration en tant que catalyseur de développement.

Le Maroc, a-t-il poursuivi, a toujours fait de "l'intégration de la migration dans ses politiques de développement une priorité". De ce fait, a-t-il dit, "le Royaume participe au projet pilote de l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement lancé dans le cadre de la plateforme pour les partenariats du Forum Mondial sur la migration et le développement".

Cette manifestation sur "la politique nationale en matière de migration ainsi que sur la promotion d'une Alliance africaine centrée sur la thématique du développement et de la migration, **a été marquée par la participation du Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami**, du directeur général de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), William Lacy Swing, du Conseiller Spécial pour l'Afrique du SG de l'ONU, Abdelfatah Abdelaziz, ainsi que de plusieurs ambassadeurs accrédités à l'ONU représentant les pays africains et européens et de hauts fonctionnaires des Nations Unies.



Entretien

MARC FAWÉ

chargé des relations extérieures au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Maroc

٢٠٠٦/١٢/١٥

«Au Maroc, il y a 800 réfugiés et 4.000 demandeurs d'asile»

Quelle est votre appréciation en tant que responsable au CHR sur la nouvelle stratégie marocaine en matière d'immigration?

La nouvelle politique migratoire demandée et mise en place par SM le Roi Mohammed VI est un moment très positif, très encourageant aussi. Elle ouvre des perspectives d'avenir extrêmement positives pour l'avenir proche et lointain.

Pensez-vous que la mise en œuvre de cette stratégie va demander du temps?

J'estime que développer une stratégie nationale sur une question aussi complexe que l'immigration exige un peu de temps.

La décision en elle-même?

Vous savez, ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, au niveau du pouvoir, il y a une décision qui a été prise pour dire que le Maroc a besoin de cette politique globale. Maintenant, il faut œuvrer pour l'appliquer.

Quelle coopération et quel accompagnement dans ce sens de la part du HCR?

Nous sommes là pour soutenir les autorités marocaines et les accompagner dans la mise en place dans cette stratégie.

Comment?

De telle sorte qu'elle reflète les engage-

ments internationaux du Maroc.

Comment voyez-vous cette politique migratoire?

Elle est globale. Le rapport du CNDH prévoit des recommandations à quatre niveaux: il y a les questions de migration irrégulière et régulière, en plus de la coordination des nouveaux partenariats pour cette politique migratoire.

Le Maroc a transféré les demandes d'asile à son ministère des Affaires étrangères. Comment se présentait la situation avant cela?

Avant, il y avait le Bureau des apatrides qui a fonctionné entre 1957 et 2004. Il a suspendu ses activités en 2004.

Quelle est la première étape de cette nouvelle politique d'asile?

La première étape, c'est de régulariser le statut des réfugiés qui sont reconnus comme tels par le Haut-commissariat aux réfugiés, pour valider ce statut aux yeux du gouvernement marocain. C'est aussi ce qui se faisait avant 2004, mais pas entre 2004 et 2013.

Qu'en était la raison?

Ce qui se passe, c'est que le profil migratoire du Maroc change quand même très fort dans les années 1990 et 2000. Il y a un nouveau profil migratoire du pays. Il est vrai que le cadre légal et institutionnel, à l'époque, n'était pas à jour. Il fallait

de ce fait le réviser et l'amender.

Il y avait un vide. Aujourd'hui, un nouveau profil s'annonce et prend forme avec les Hautes directives de SM le Roi.

Qu'en est-il des dossiers qui étaient reconnus par le HCR?

Ils sont maintenant revus et validés par un comité qui invite les réfugiés reconnus par le HCR à se présenter devant lui.

Sont-ils reconnus par le Maroc?

Aujourd'hui, ils sont reconnus par le gouvernement marocain, ce qui n'était pas le cas pendant les huit dernières années.

En êtes-vous satisfaits au HCR?

C'est extrêmement important pour nous, au CHR, parce que c'est quelque chose pour laquelle nous plaitions depuis 2004, car ce qui se passait avant était que les gens n'avaient pas de statut régulier aux yeux de l'Etat marocain.

Ils étaient quand même tolérés...

Ils étaient certes tolérés, mais pas reconnus par le Maroc en tant que réfugiés, donc pas de possibilité de travailler légalement.

Trouvez-vous que la nouvelle stratégie migratoire du Maroc est davantage soucieuse du volet humanitaire?

C'est vrai que la dimension humanitaire est présente et acquise. Il faut savoir que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont des gens qui ont tout perdu. Ils ont dû souvent quitter dans l'urgence leur pays et leur famille et laisser leurs biens. Et quand ils viennent ici pour demander l'asile, l'idée est qu'ils puissent reconstruire leur vie dans la sécurité et la dignité. Le problème des gens est donc humanitaire.

Les problématiques de la migration, qu'elle soit régulière ou irrégulière, sont des sujets liés et, en même temps, très disparates. Tous les réfugiés sont des migrants. Ils ont tous bougé, mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés.

Qu'est-ce qui fait alors la différence entre un migrant et un réfugié?

Ce qui fait la différence, c'est que le réfugié est forcé de partir de chez lui, de fuir la persécution, soit parce qu'il y a un problème politique, soit parce que c'est une fille qu'on force à se marier, soit encore parce que le réfugié appartient à une religion qui n'est pas celle de l'Etat. Donc, il est persécuté par celui-ci et là, la migration est forcée. Le migrant économique et irrégulier, c'est quelqu'un qui a la même dignité humaine que le réfugié, mais il a choisi de partir de chez lui.

C'est tout aussi terrible que la pauvreté pousse les gens à quitter leur pays.

Oui, mais le migrant irrégulier n'a pas une arme sur la tempe qui lui dit: «Tu



parcs d'ici ou je te tue». Ce n'est pas tout à fait le même profil.

Le Maroc s'est-il transformé de terre de transit vers l'Europe en une terre d'accueil et aujourd'hui d'asile?

Je crois que là, il faut absolument faire la distinction. Le Maroc veut continuer à rester certainement un pays de transit pour des personnes qui, de manière irrégulière, souhaitent passer de l'Afrique vers l'Europe. En cela, j'espère qu'il ne changera pas.

Le transit perdure...

Il y a cela aussi: la transition devient durable.

Est-ce que le migrant s'installe définitivement?

Cela est valable pour les migrants qui choisissent librement de bouger pour des raisons économiques ou d'études.

Mais cela ne les empêche pas de se plaindre, de parler de maltraitance, sachant qu'ils se trouvent en situation irrégulière. Dans les pays de l'Union européenne, ils sont carrément renvoyés chez eux.

Ce n'est pas à moi de parler de cela. Ce serait plutôt à l'Organisation internationale des migrations ou aux ONG marocaines de plaider pour un mouvement libre des personnes.

Quel avenir pour ces migrants?

Au Maroc, il y a cette volonté de régulariser, de donner des papiers à ces migrants économiques qui n'ont pas fui la persécution, mais qui sont là depuis dix ans et qui ont montré quand même qu'ils sont intégrés dans la société marocaine. Il y a donc besoin pour ces personnes d'être régularisées.

Les éventuels prétendants à cette régularisation sont-ils nombreux?

Ce type de régularisation n'est pas à long

terme, mais serait ponctuel pour les gens qui pourraient dire et prouver surtout qu'ils sont installés au Maroc depuis une décennie. Il faudrait dire, par exemple: «Je travaille et souhaite avoir des papiers». C'est ce qui s'est passé en Italie avec la régularisation de milliers de migrants, dont la première communauté est marocaine. Ainsi, nombreux sont ceux qui ont été régularisés.

Oui, mais le Maroc n'a pas besoin de main-d'œuvre ?

Même si ce n'est pas de mon ressort de répondre à cette question, je dirais que des personnes très bien placées dans les structures officielles marocaines ne disent pas cela.

Que disent-ils ?

Ils disent que le Maroc a besoin aujourd'hui, comme les Etats européens, de main-d'œuvre migrante pour occuper des postes de travail vacants que les Marocains boudent ou dédaignent.

L'octroi du droit d'asile n'est pas nouveau pour le Royaume, non ?

Le Maroc a ratifié la Convention de Genève sur la ville en 1956. Il était de ce fait le premier pays arabe à avoir ratifié ladite convention. Il a très vite adopté une loi nationale, un décret royal pour donner à la ville les bases nécessaires afin d'être une terre d'asile. C'est quelque chose que le Maroc a fait de manière tout à fait souveraine et libre, il y a de cela soixante ans. Ça a fonctionné, mais avec très peu de personnes: deux cents à trois cents personnes en 40 ans. Maintenant, il y a un peu plus de personnes qui demandent l'asile. Aujourd'hui, il y a plus de 800 réfugiés.

Et les demandeurs d'asile?

Il y a, plus ou moins, 4.000 demandeurs d'asile.

Sont-ils enregistrés en bonne et due forme?

Ce sont ceux que le HCR a enregistrés.

A votre avis, le Maroc a-t-il la capacité d'accueillir et d'insérer ces personnes dans la société?

Ma réponse, en tant que HCR, est très claire. Bien sûr qu'il a la possibilité d'insérer 1.000 personnes dans une population de 33 millions d'habitants et dans un territoire aussi vaste que le sien, comparativement à des pays comme la Jordanie, le Liban, l'Irak ou l'Egypte où vous avez entre 200.000 et 500.000 Syriens. Je ne parle même pas des Palestiniens qui sont en Jordanie ou au Liban. Donc, 500 mille personnes pour une population de 5 à 6 millions. Là, on peut se poser la question de savoir s'il est possible pour ces pays d'absorber autant de personnes.

Pour le Maroc, un pays de 33 millions d'habitants, stable et avec une croissance économique de 4 à 8% selon la conjoncture, 1.000 à 2.000 personnes, c'est franchement dans les cordes.

Il y a quand même des efforts à fournir pour intégrer ces personnes.

Je crois que ces gens pourront s'intégrer s'il y a une stratégie d'insertion de cette population.

Quels acquis pour le Maroc?

Aujourd'hui, ce qui se passe est une nouvelle page de l'histoire qui s'écrit pour les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. Le Royaume, 60 ans après avoir ratifié la Convention de Genève, va pouvoir effectivement se doter des moyens de devenir une vraie et réelle terre d'asile où les gens pensent avoir un statut régulier vis-à-vis du gouvernement. Ils pourront travailler et inscrire officiellement leurs enfants à l'école. C'est ce qui va se passer assurément avec cette nouvelle stratégie migratoire.

L'image de marque...?

Assurément, à l'international. C'est clair qu'en termes d'image, si la tendance continue, le Maroc se sera doté d'ici un ou deux ans d'un système d'asile bien huilé. De ce fait, il sera le premier pays arabe à s'être doté d'un système d'asile effectif et opérationnel qui n'aura rien à envier aux pays européens et sera géré à 100% par l'Etat marocain ■

Interview réalisée par Mohammed Nafaa

Actualité

MAROC

Une politique migratoire à visage humain



Le Maroc a mis en place une stratégie et un plan d'action, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration et pour le respect des droits des migrants. Cette nouvelle vision, conformément aux orientations royales, se veut humaniste, globale et responsable. Elle prend en considération les grandes mutations que connaît le phénomène migratoire aux niveaux régional et international. Cette nouvelle politique migratoire place ainsi le Maroc au premier plan dans le monde arabe, sachant qu'il a été l'un des premiers pays à avoir ratifié la convention de Genève en 1956. Elle fait de lui un exemple à suivre en Afrique et un modèle dans le monde arabe, sans avoir rien à envier aux pays occidentaux, l'Europe en

tête.

L'annonce de cette vision royale a été bien reçue à l'international et a suscité des réactions positives tant au niveau des Etats qu'à celui des organismes internationaux. Elle a été unanimement et positivement saluée au même rang que le rapport thématique du CNDH, Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'en est félicité.

Pour Marc Fawe, chargé des relations extérieures au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Maroc, d'ici une ou deux années, le Maroc sera doté d'un système d'asile qui fera de lui le premier pays arabe à en avoir. Il n'aura alors rien à envier aux pays européens dans ce domaine. Le tour de la question avec M. Fawe ■

MN



EN COUVERTURE

Jeu de dupes à Strasbourg

1041/16-18



Les députés européens
prennent fait et cause
pour le Polisario

PAR MUSTAPHA SEHIMI

Mohamed Abdelaziz et le représentant du Polisario à Washington, Mohamed Beissat.

“ *L' n'y a pas de front secondaire pour la cause nationale, il faut se mobiliser dans toutes les enceintes*”, fulmine cet ancien ambassadeur. Et d'expliquer longuement, avec amertume et colère, son rejet du projet de rapport de l'eurodéputé Charles Tannock adopté le 25 septembre 2013, par la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen. Sans doute, ce texte doit être encore validé le 24 octobre 2013, en séance plénière de cette institution. Compte tenu de la pratique de cet organe, nul doute que ce document sera validé par l'assemblée.

Quel est donc la teneur de ce rapport? Il faut observer tout de suite qu'il n'est guère favorable au Maroc. La réaction des séparatistes donne en effet un éclairage significatif à ce texte. À preuve, la déclaration d'un certain Mohamed Sidati, “ministre” sahraoui délégué pour l'Europe, faite à Bruxelles, juste après le vote de la Commission. «*Le Front Polisario, a-t-il dit, ne peut qu'exprimer sa satisfaction de l'adoption par la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen (AFET) du rapport de Charles Tannock sur la situation des droits de l'Homme au Sahel et au Sahara occidental*». Ce document général de 240 pages réserve une centaine de pages à la question nationale.

Ce qui frappe dans les amendements apportés au projet de rapport, c'est surtout ceci: l'instrumentalisation systématique de la question des droits de l'Homme ainsi que l'exigence d'un référendum d'autodétermination. Des slogans éculés qui ne sont que

l'expression d'une rigidité de propagande établie depuis des lustres. Dans cette même ligne, citons un certain nombre d'exemples: une députée espagnole -Ana Gomes- qui propose «*la situation du territoire non autonome du Sahara occidental*», un autre du même pays, Willi Meyer, qui rappelle que, «*d'après le droit international, l'Espagne reste de facto la puissance administrante*» et que, en cas de carence, c'est l'UE qui doit intervenir. D'autres parlementaires demandent le découplage des droits de l'Homme de l'élaboration d'une solution politique acceptable ou condamnent «*de la manière la plus ferme la violation permanente des droits de l'Homme au Sahara occidental*» (Pino Arlacchi, socialiste italien).

Des slogans éculés

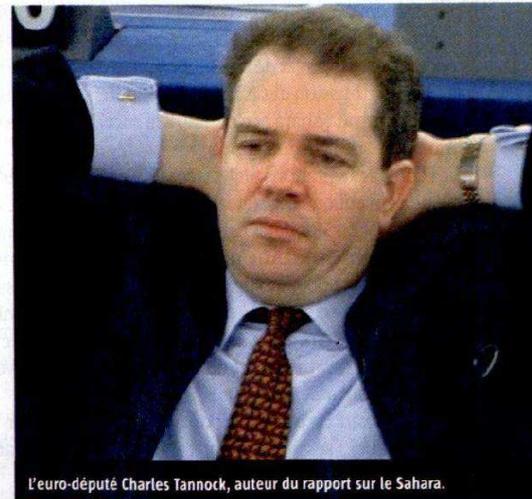
La demande de surveillance des droits de l'Homme par la Minurso est également invoquée par des dizaines de parlementaires; de même, il est fait référence à leur «*grave préoccupation*» par le récent rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan Mendez. Certains osent même parler de «*témoignages crédibles*» sur les mauvais traitements (tortures et viols de détenus) «*subis aussi bien par les citoyens marocains que les Sahraouis*». La partialité est évidente dans la plupart des amendements proposés, tout comme dans la mouture initiale du rapport. A propos des événements de Gdim Izik, en novembre 2010, le texte fait bien état de «*graves violences qui ont fait 11 morts du côté marocain et 2 du côté du Polisario*», mais sans dénoncer la barbarie dont les nationaux ont été victimes à cette occasion de la

part des bandes criminelles séparatistes. Pour leur bonne information, les parlementaires marocains auraient dû diffuser à Strasbourg la vidéocassette réalisée sur ces actes. Sur le procès des 25 activistes sahraouis poursuivis par le tribunal militaire de Rabat, il est faux d'indiquer qu'il n'y a pas eu d'enquête et que ce procès n'a pas été équitable alors que toutes les ONG présentes attestent du contraire.

Grossière contre-vérité

Dire encore que le démantèlement de ce camp a fait «*des morts parmi les civils sahraouis*» est une grossière contre-vérité. Évoquer des «*prisonniers politiques sahraouis*» et demander leur libération immédiate est un abus de langage: ceux qui sont détenus sont poursuivis pour des actes punis par la loi pénale.

La question de la liberté de circulation dans les provinces sahariennes est également évoquée. Le Maroc a permis à un groupe de dé-



L'euro-député Charles Tannock, auteur du rapport sur le Sahara.



putés européens de séjourner au Sahara en juin 2013. Mais, à bon droit, il n'a pas autorisé leur visite à des condamnés présentés comme étant des «prisonniers politiques sahraouis».

Il n'a pas permis non plus la liberté d'accès et de circulation à des personnes ou à des associations connues pour leur hostilité systématique au Royaume. Dans cette même ligne, il est exclu qu'une association indépendantiste, servant de paravent à des réseaux et à des forces obscurs, soit légalement reconnue. Dans aucun pays du monde, la législation sur les associations ne fait exception à cet égard.

Pour être complet, il faut encore mentionner un autre argument de la propagande séparatiste à propos de l'exploitation des ressources naturelles du territoire, particulièrement en ce qui concerne les mines de phosphates, la pêche et la recherche préliminaire du pétrole.

Au nom de quoi cette exploitation serait "illégal" ? Sur quoi se fonde le rapport Tannock pour demander que les accords commerciaux entre le Maroc et l'UE «ne devraient pas englober les biens et les ressources du Sahara occidental»? Peut-on tolérer cette atteinte à la souveraineté du Royaume alors que les priorités données précisément aux provinces méridionales ont conduit à un effort exceptionnel pour leur développement et leur progrès social?

Atteinte à la souveraineté

Comme pour donner le change, le document accorde une place à des points positifs pour le Maroc, mais juste pour mieux faire ressortir plus longuement, en creux, ses griefs et ses dénonciations. Il est ainsi fait mention «des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour aller de l'avant vers un règlement du conflit au Sahara occidental» loués par la résolution 1754 du

Conseil de sécurité en avril 2007; du plan d'autonomie de 2007, qui est «une réponse adéquate aux revendications des populations sahraouies», de sa satisfaction à propos de «l'accueil positif par le Roi Mohammed VI des recommandations du CNDH selon lesquelles les civils ne devraient pas être jugés par des tribunaux militaires»; de la nouvelle Constitution visant à faire respecter la diversité culturelle et linguistique, en particulier le Hassani-sahraoui,...

Il reste que ce rapport est globalement défavorable au Maroc et qu'il repose, en des termes conséquents, la nature et la dimension des relations entre le Maroc et les eurodéputés issus de 28 pays de l'Union européenne. Au moment où une forte avancée est à l'ordre du jour dans le domaine d'un statut avancé approfondi devant être accordé à Rabat par Bruxelles, il y a bien des réglages et des "résistances" qui subsistent encore... ■

Derrière les rideaux, les diplomates

Oui, le rapport du Parlement européen n'est clairement pas en faveur du Maroc. Mais quelque chose, tout de même, a l'air de changer, dans les coulisses. Deux indicateurs, principalement, pour le reconnaître. D'un côté, la victoire diplomatique du Royaume, en avril 2013, après que les États-Unis aient retiré leur projet de résolution initial d'étendre le mandat de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) à la surveillance des droits humains dans la région concernée.

De l'autre, les agitations angoissées de nos voisins algériens, qui ne peuvent que constater, impuissants, que la roue va peut-être tourner en leur défaveur. La nomination d'un nouveau ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, principalement pour sa supposée maîtrise du dossier sahraoui, et l'entretien de ce même ministre, mercredi 27 septembre 2013, dans la capitale des États-Unis, Washington, avec la sous-secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères, Wendy Sherman, sont assez édifiantes, à ce propos.

Côté marocain, on continue, bon an, mal an, d'avancer tranquillement ses pions. Il y a, d'abord, les groupes d'amitié, qui, partout, dans le monde, pullulent.

Le Roi Mohammed VI avait, d'ailleurs, été très clair, sur ce point, dans son message à la première "Conférence des ambassadeurs". «Dans un monde où les parlements, les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les médias et les acteurs académiques et culturels constituent d'importants pôles d'influence», avait-il expliqué, «les efforts officiels demeurent insuffisants à eux seuls». «Nous incitons donc nos ambassadeurs à redoubler d'efforts en s'ouvrant davantage à ces nouveaux acteurs présents sur la scène extérieure».

Ensuite, sur le plan interne, il s'agit de banaliser le Polisario. En septembre 2013, des membres des jeunesses polissariennes sont, ainsi, sans être inquiétés, venus dans la capitale, Rabat, à l'invitation de leurs homologues du parti de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). De même, des députés espagnols, pro-séparatistes, ont pu se rendre, à leur guise, lundi 30 septembre 2013, dans la ville de Laâyoune. Inimaginable, il y a à peine une quinzaine d'années. C'est dire la mue significative que la diplomatie marocaine est en train d'opérer. De quoi donner plus de crédibilité à l'initiative nationale pour la négociation d'un statut d'autonomie pour les provinces du Sud ■

W. EL BOUZDAINI

En marge de la 68e Assemblée générale de l'ONU Ambassadeurs et responsables onusiens saluent la nouvelle vision du Maroc en matière d'immigration

- À l'occasion du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tient les 3 et 4 octobre 2013, le Maroc a organisé mardi dernier à New York une rencontre sur le même thème. Les intervenants ont été unanimes à saluer la démarche du Royaume consistant à élaborer une nouvelle politique publique en matière de migration.
- Le Maroc qui a été l'un des premiers États membres de l'ONU à avoir ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1993), ce qui prouve encore une fois qu'il est une terre d'accueil et de tolérance. Il démontre également son engagement ferme à garantir les mêmes droits aux personnes vivant sur son sol, abstraction faite de leur statut juridique ou de la nationalité.

Plusieurs ambassadeurs africains et européens accrédités à l'ONU ainsi que de hauts responsables représentant différentes organisations internationales compétentes en matière de migration et de développement ont salué la nouvelle vision du Maroc en matière de politique migratoire. Lors d'une rencontre organisée par le Maroc mardi dernier à New York, en marge de la 68e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, les différents intervenants ont exprimé leur satisfaction de l'initiative du Royaume visant à établir une politique migratoire qui tient compte non seulement des aspects du développement économique et social, mais aussi et surtout de la dimension humaine. C'est ainsi que le directeur général de l'Organisation internationale pour la migration (OIM), William Lacy Swing, a salué «l'initiative annoncée par Sa Majesté le Roi», une initiative qui a «été bien accueillie», selon lui, puisqu'elle conforte les migrants se trouvant au Maroc dans leurs droits. M. Swing a également émis le souhait de voir «l'Alliance africaine pour la migration et le développement» (Initiative marocaine ayant pour objectif d'élaborer une vision africaine commune sur la migration) contribuer à la mise en place d'un agenda de développement post-2015 qui donne aux migrants la place qui leur revient. Pour sa part, le Conseiller spécial pour l'Afrique au sein de l'ONU, Maged Abdelaziz, a réitéré l'appréciation de l'Organisation onusienne de l'initiative du Souverain. Les «Nations unies se félicitent de l'initiative de Sa Majesté le Roi qui annonce la mise en place d'une stratégie nationale et d'un plan d'action appropriés, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration», a-t-il dit. Et d'ajouter que la démarche du Royaume montre son engagement ferme en faveur du développement humain, notamment dans le domaine de la formation, des droits des migrants, de la consolidation de la paix et de la sécurité en plus de la promotion de l'action humanitaire en Afrique».

Soutien actif de la France

De son côté, le secrétaire général adjoint aux droits de l'Homme de l'ONU, Ivan Simonovic, a souligné que le Comité des Nations unies sur les travailleurs migrants a «pris note avec satisfaction» de «l'ambitieuse politique» sur la migration et l'asile.

L'ambassadeur de France à l'ONU, Gérard Araud, s'est, quant à lui, félicité en particulier «de l'engagement personnel de Sa Majesté le Roi Mohammed VI», affirmant «être ici pour témoigner du soutien de la France au Maroc dans la mise en place de sa nouvelle politique d'asile et d'immigration». **Soulignant avoir «pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil national des droits de l'Homme»**, M.Araud n'a pas manqué par la même occasion de rappeler l'étroite coopération entre la France et le Maroc sur les questions de migration et de développement.

Pour l'ambassadeur de Côte d'Ivoire à l'ONU, Youssoufou Bamba, l'initiative marocaine «vient à point nommé» pour permettre aux pays africains qui sont «largement contributeurs en émigrants à réfléchir ensemble aux meilleures politiques à mettre en œuvre pour mieux aborder la question migratoire». Son homologue espagnol, Fernando Arias, a souligné que l'initiative royale était «très reconnue par l'Espagne» et le gouvernement espagnol y voit une approche «avancée et moderne pour faire face au défi de la migration». De son côté, le représentant permanent du Portugal à l'ONU, Alvaro Mendonça Moura, a souligné que son pays «a beaucoup apprécié cette nouvelle initiative et cette réunion a été une excellente opportunité pour connaître les détails de cette approche», notamment à la veille du débat de haut niveau de l'ONU (3-4 octobre) sur la «Migration internationale et le développement».

Vers une «Alliance africaine pour la migration et le développement»

Lors de la rencontre organisée mardi dernier à New York sur «les migrations internationales et le développement», le Maroc a plaidé en faveur d'une initiative baptisée «Alliance africaine pour la migration et le développement». L'objectif est d'élaborer une «vision africaine commune» en la matière basée sur les principes internationaux des droits de l'Homme. Intervenant à cette occasion, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Saâd-Eddine El Othmani, a souligné que le Maroc proposait, dans le cadre du Processus de Rabat, «une Alliance africaine» qui vise, entre autres, la promotion et la protection des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés ainsi que la consolidation de la synergie entre la migration et le développement sur la base de la responsabilité partagée. «Cette Alliance ambitionne également de renforcer la coordination et la coopération entre les États de l'espace euro-africain dans le domaine de la migration et du développement», a-t-il ajouté.

L'ambassadeur du Sénégal, Abdou Salam Diallo, voit pour sa part dans «l'initiative de l'Alliance africaine sur la migration et le développement» une approche qui pourrait servir de cadre commun de dialogue régional au sein duquel des stratégies adéquates en matière de migration pourraient être discutées.



SUSPENS L'abolition de la peine de mort fait partie des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER). Neuf ans après l'adoption de ce document, le Maroc maintient le suspens. Les explications.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT Le Maroc en stand by !

232 / 57-58



En décembre prochain, le Maroc sera appelé de nouveau à voter une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies appelant à l'application d'un moratoire universel sur les exécutions. Une année auparavant, le Maroc s'est abstenu de voter ce texte. «Pour la quatrième fois consécutive, le Maroc s'est abstenu lors de ce vote, malgré les pressions

du Conseil national des droits de l'homme», note le rapport de l'OMDH. L'Algérie et la Tunisie ont approuvé cette résolution.

Le Maroc hésite aussi à adopter le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2). Ce protocole interdit les exécutions et prévoit l'abolition totale de la peine de mort. «La ratification

de ce texte est une des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) qui attend depuis 2006. Pourtant, un document approuvé par SM le Roi et toutes les forces vives de cette nation», rappelle Khadija Rouissi, ex-membre de l'IER et coordinatrice du Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc (RPCPM), structure née en février ■

Maroc: le ministre El Khalfi se fâche contre le rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme au Sahara

Le rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme au Sahara adressé à une commission sectorielle du Sénat est "partial, réducteur et déséquilibré", a affirmé M. Mustapha El Khalfi, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement.

Intervenant, jeudi à Rabat, lors d'un point de presse à l'issue du Conseil de gouvernement, M. El Khalfi a indiqué que ce rapport "contient des généralités non documentées par des preuves précises et claires telles la fermeture de sites électroniques, la tenue de procès non public et des arrestations pour délit d'opinion".

Il a fait remarquer que ce rapport ne tient pas compte de l'évolution de la position de la communauté internationale, de celle du Conseil de sécurité et de l'administration américaine elle-même vis-à-vis de la question du Sahara et des efforts déployés par le Maroc pour résoudre ce conflit artificiel, notamment l'initiative d'autonomie dans le cadre de l'unité et de la souveraineté du Royaume.

Il a, par la même occasion, souligné l'accueil favorable suscité par cette initiative qualifiée de sérieuse, réaliste et crédible et qui constitue une plateforme pour un règlement politique de ce conflit artificiel, qui n'a que trop duré.

M. El Khalfi a, dans cette optique, évoqué la réunion du mécanisme de dialogue maroco-américaine relative aux droits de l'homme, qui s'est tenue mercredi à l'initiative du Maroc au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et qui a été consacrée exclusivement à la discussion de ce rapport, précisant que cette rencontre a été l'occasion pour le Maroc d'exprimer son inquiétude et son étonnement du contenu de ce rapport.

Selon le ministre, cette réunion a également été l'occasion de souligner que ledit rapport "omet l'ensemble des efforts déployés par le Maroc dans le domaine de la promotion des droits de l'homme dans les provinces du Sud.

M. El Khalfi a souligné que contrairement au contenu de ce rapport, le Maroc a déployé de nombreux efforts qui ont été l'objet d'estime et salués par le Conseil de sécurité, **qui s'est félicité du travail du Comité régional pour les droits de l'homme dans le cadre du Conseil national des droits de l'homme.**

Il a, de même, fait valoir les efforts déployés par le Royaume sur les plans constitutionnel et à travers la ratification et l'adoption d'un certain nombre de conventions tels le Protocole facultatif à la convention contre la torture, et l'accueil des rapporteurs spéciaux des droits de